



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 10/02/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Le procès-verbal de la réunion du 03/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort des ¼ de Finale de Coupe de l'Hérault U18, U17, U16, U15 et U14 des 07 et 08/03/2026 aura lieu le **mardi 24/02/2026 à 18h** dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U17

LAVERUNE FC 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 22/02/2026

Est reportée au 24/02/2026

(Coupe Occitanie U17 – Accord des clubs)

COUPE DE L'HÉRAULT U16

BOUJAN FC 21/ASPTT MONTPELLIER 21

Du 04/02/2026

A été reportée au 07/02/2026 et inversée

(Arrêté municipal – Accord des clubs)

U18 D1

ENT.MONTBLANC-BESSAN 21/ST GEORGES RC 21

Du 08/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 22/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ASM34 22/ST ANDRE SANGONIS OL 21

Du 08/02/2026

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

U17 D1

⚽ Poule A

ASPTT MONTPELLIER 1/ST MATHIEU AS 1

Du 25/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

ST MATHIEU AS 1/M. CELLENEUVE 1

Du 08/02/2026

Est reportée au 08/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



⚽ Poule B

FLORENSAC PINET 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 24/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D2 AVENIR

⚽ Poule A

PEROLS ES 1/TEYRAN ASP 1

JACOU CLAPIERS FA 3/ST GELY FESC 2

Du 08/02/2026

Sont reportées au 22/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

MONTPEYROUX FC 1/ALIGNAN AC 1

Du 24/01/2026, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 22/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ALIGNAN AC 1/B.JEUNESSE OL 1

Du 31/01/2026, reportée à l'avance

Est reportée 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MONTPEYROUX FC 1/ST THIBERY SC 1

Du 07/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

B.JEUNESSE OL 1/BEZIERS FC 3

Du 08/02/2026

Est reportée au 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

U16 TERRITOIRE

⚽ Poule B

LAVERUNE FC 22/ST GEORGES RC 21

Du 24/01/2026

Est reportée au 18/02/2026

(Terrain impraticable – Accord des clubs)

U15 D1

⚽ Poule B

MIDI LIROU CAP POILH 1/CLERMONTAISE 2

Du 07/02/2026, reportée par la permanence du District



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule A

M.U.C. F. 1/SUSSARGUES FC 2

Du 24/01/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

M.U.C. F. 1/VALERGUES AS 1

Du 08/02/2026

Est reportée au 07/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

U.S. LUNEL 1/AS CROIX D'ARGENT 2

Du 07/02/2026

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

⚽ Poule C

MEZE STADE FC 2/CANET AS 1

Du 07/02/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule B

M. ARCEAUX 21/ST GEORGES RC 21

Du 08/02/2026

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

U14 D1

SUD HERAULT FO 21/PRADES LE LEZ FC 21

Du 07/02/2026 (match reporté de la journée 1 du 24/01/2026), reportée par la permanence du District

Est reportée au 21/02/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

ENT.MONTBLANC-BESSAN 22/M. PETIT BARD FC 21

Du 07/02/2026 (match reporté de la journée 1 du 24/01/2026), reportée par la permanence du District

Est reportée au 21/03/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U14 D2

BOUJAN FC 21/PAULHAN ES 21

Du 24/01/2026 (journée 14), reportée à l'avance

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

INFORMATIONS AUX CLUBS

De nombreux matchs de championnats ne sont pas encore reprogrammés, dans l'attente des résultats des matchs de Coupes de l'Hérault.

Certaines rencontres de championnat pourront le cas échéant être **reportées au week-end du 22/02/2026**, date des 8^e de Finale de Coupes, journée de rattrapage au calendrier général (notamment pour les matchs non joués du week-end du 15/02/2026) **et/ou au 08/03/2026**, date des ¼ de Finale de Coupes et journée de rattrapage au calendrier général.

D'autre part, en fonction de l'évolution des championnats, la Commission se réserve le droit de programmer des matchs de championnats en semaine, en fonction du kilométrage notamment.

FORFAIT

MARSILLARGUES 1 (503190)

54481124 – U17 D2 Avenir (A) du 08/02/2026

À VIL. MAGUELONE 2

Courriel du 07/02/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 120 € (503190)

Indemnité kilométrique

40 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ASPTT MONTPELLIER 21

55264939 – Coupe de l'Hérault U16 du 07/02/2026

ENT.DES HAUTS CANTON 2

54514040 – U15 D2 Avenir (D) du 07/02/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 24/02/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 17/02/2026 à 17h30.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz